

Edifices classés, propriétés de la Ville de Besançon - Travaux d'entretien pour 2001 - Adoption du programme - Demande de subvention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Les édifices, propriétés de la Ville de Besançon, protégés par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et plus particulièrement ceux qui sont classés Monuments Historiques (MH), font l'objet d'un programme de travaux étalé sur plusieurs années. Il en est ainsi de la restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte-Madeleine, de la réfection de la couverture de la Chapelle Saint-Etienne à la Citadelle de Vauban ou encore des travaux de consolidation des structures et des aménagements intérieurs du Palais Granvelle. Exceptées ces opérations importantes, il est nécessaire par ailleurs de procéder à des travaux d'entretien courant sur les autres édifices classés MH, travaux d'entretien liés soit à des visites périodiques, soit à des désordres générés par des phénomènes climatiques (pluie, vent, neige) occasionnels.

A cet effet, la Ville de Besançon a inscrit au budget primitif 2001, en dépenses, une somme de 150 000 F (22 867,35 €).

Sur la base des participations obtenues les années précédentes de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté (DRAC), Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), à hauteur de 50 % de l'engagement des dépenses, le montant des travaux subventionnables s'établit comme suit :

Part de l'Etat	100 000 F	(15 244,90 €)
Part du propriétaire, Ville de Besançon (comprenant l'avance de la TVA par la Ville)	150 000 F	(22 867,35 €)
soit un montant d'engagement égal à	250 000 F	(38 112,25 €)

Le programme prévisionnel des travaux concernera :

. PALAIS GRANVELLE

- réalisation d'un habillage en plomb des marches sur rampants, sur le pignon du Palais Granvelle, côté rue de la Préfecture (au-dessus de la banque BNP)	90 500 F TTC	(13 766,15 €)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	---------------

. CITADELLE DE VAUBAN

- remplacement et remaniement sur les couvertures des bâtiments	32 800 F TTC	(5 000,33 €)
- réfection des menuiseries extérieures des bâtiments - 1 ^{ère} tranche :	65 600 F TTC	(10 000,66 €)

. FORTIFICATIONS DE LA BOUCLE

- reprises ponctuelles de parements du mur de fortification ceinturant la Boucle - Tranche Année 2001	61 300 F TTC	(9 345,12 €)
soit un montant total de	250 000 F TTC	(38 112,25 €)

L'ensemble de ces interventions sera effectué en fonction du degré d'urgence et sur avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté - Direction du Patrimoine - Conservation Régionale des Monuments Historiques, après qu'une liste de priorités ait été établie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux d'entretien sur les édifices classés Monuments Historiques, propriétés de la Ville de Besançon,

- autoriser M. le Maire à engager les travaux et à procéder à leur règlement dans la limite des crédits 2001, la part Ville étant inscrite au Budget Primitif 2001,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative le montant de la subvention dès réception de la décision attributive en recettes au chapitre 92.324.74718. 96025.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 92.324.61522.96025.33000.

«M. LE MAIRE : Cela s'ajoute bien entendu à tous les autres gros travaux que nous faisons régulièrement sur notre patrimoine.

M. Christophe LIME : Juste un mot pour insister par rapport à cela, parce que M. ROSSELOT qui n'est pas là ce soir nous reproche assez souvent de ne pas entretenir suffisamment le patrimoine. J'espère que tout le monde a vu l'Eglise Saint-Maurice restaurée et ce qui est en train de se faire autour de l'Eglise de la Madeleine. Ce sont des édifices qui sont connus et reconnus à l'intérieur de la Ville de Besançon et je vous invite tous à aller admirer l'Eglise Saint-Maurice dont la rénovation est complètement terminée.

M. LE MAIRE : Heureusement qu'on n'a pas suivi les conseils de l'Est Républicain il y a quelques années, qui suggérait d'en couper la moitié pour agrandir la rue de la Bibliothèque !

M. Marcel POCHARD : Je ne veux pas voler au secours de Jean ROSSELOT, il est assez grand, mais on se faisait la remarque avec M. LAMBERT en voyant 150 000 F au budget pour les monuments historiques, quels que soient les grands travaux, que ce n'était pas beaucoup. Alors, comme vous vous en vantez, je voudrais quand même relever que la Ville n'a vraiment pas beaucoup de moyens.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, je suis navré mais vous n'avez pas bien compris. Ces 250 000 F c'est pour des travaux minimes, mais la Ville chaque année investit plus de 2 millions de francs pour ses monuments historiques. L'Eglise de la Madeleine, je vous dis les chiffres de mémoire, ces dernières années, c'est 12 millions de francs. J'avais fait faire le calcul lorsque nous avons présenté le Compte Administratif. Pour nos monuments historiques, ce n'est pas 250 000 F par an, c'est au moins 10 fois plus ! Et ce qui est vous présenté est une tranche supplémentaire. Si effectivement nous ne mettions que 250 000 F sur les monuments historiques, il y aurait vraiment de quoi se poser des questions mais nous n'en sommes pas là !

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, depuis six ans, une fois par an je fais la même demande. Comme elle n'est toujours pas satisfaite, je vais la reconduire. Je voudrais demander à l'Adjoint du Patrimoine de penser, quand même pas trop tard, à la Porte Noire.

M. LE MAIRE : Sur le problème de la Porte Noire, une étude est faite mais c'est quand même très très compliqué parce que cette porte est en train de se déliter. D'autre part, sans revenir au débat qu'a lancé Pascal BONNET tout à l'heure, refaire la Porte Noire avec les bus qui vont continuer à passer dessous, je n'en vois pas l'intérêt et je pense que si nous décidons la réfection de ce monument, il faudra que nous mettions simultanément en place un mode de transport de substitution.

M. Christophe LIME : Il faut savoir que ce n'est pas nous qui décidons de ce type d'opération mais la DRAC ; c'est elle qui décide d'un certain nombre d'investissements et nous ne pouvons que lui soumettre un certain nombre de travaux. Et l'idée de la DRAC, dans un premier temps, c'est de mettre une protection au-dessus de la Porte Noire pour supprimer l'humidité, ce qui durera deux ans avant de pouvoir entreprendre un quelconque travail sur cet édifice. Nous renouvelons régulièrement nos demandes auprès de la DRAC, également pour l'entrée de ville côté Pontarlier pour laquelle on a demandé une opération d'urgence afin d'isoler de la pluie ce monument surmonté d'une tour et arrêter la dégradation de cette entrée de ville qui est intéressante. Il faut savoir que les projets qu'on prévoit avec la DRAC, s'étalent sur un an, deux ans ou trois ans.

M. LE MAIRE : C'est encore des études qui coûtent cher et que déplore régulièrement M. RENOUD-GRAPPIN. Par contre, je persiste à dire que lorsque nous referons la Porte Noire, il faudra que nous puissions nous pencher très sérieusement sur le problème de l'accès, ce qui ne sera pas facile, parce qu'une réfection de ce site sans régler ce problème, ça veut dire qu'en quelques années la Porte Noire sera à nouveau dans le même état».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.